



## Differends avec mon distributeur assez grave

Par lili47600, le 30/01/2015 à 12:35

Bonjour,

Je vous fais part de ma situation. J'ai une association avec un volet commercial. Je fais la promotion d'un certain article en échange d'une commission de mon distributeur. Or, j'ai décidé de rompre mes liens commerciaux avec lui. Pour travailler avec le fabricant de cet article. J'ai pris cette décision car mes adhérents étaient insatisfaits de ce distributeur

Mon ex distributeur a par dépit envoyer un mail aux adhérents de mon association pour me calomnier. De plus, il a mis cette lettre sur internet sans mon consentement.

J'aimerais connaitre l'article de loi que mon distributeur à violer

De plus , mon ex distributeur a mit sur youtube un enregistrement privé que je lui avais envoyé à mon insu.

Meme question, quel article de loi ? A t-il violé

Enfin, mon EX distributeur a contacté un journal pour lui faire part de nos différends. De plus, il a transmit des documents commerciaux à mon insu, publiés dans cette article. Sa motivation était de me faire passer pour ce que je ne suis pas. De plus , cette article a portait atteinte à ma réputation. En consultant google alerte, je me suis rendue compte que l'on s'acharnait sur moi dans les forums.L'article a été repris par plusieurs autres sites.C'est l'enfer pour moi. J'ai créé cette association avec des intentions louables.Je me retrouve dans une situation où je ne maitrise plus rien. Je me sens démunie

Toujours, la meme question, quel loi a t-il violé ?

Quant au journal, as t-il violé aussi des lois, en se rendant complice de mon ex distributeur.Si oui laquelle ?

Pour l'instant, je veux régler ses problèmes à l'amiable

J'attends vos reponses avec impatience